

Traite 'HOULIN

Proposition de plan – Sixième chapitre - Daf 93 a et b

93 a

Guemara

Abaye : Vraisemblablement, Rav Asi a raison, car R. Aba a enseigné que Chelev qui est couvert de chair est permis ;

- C'est parce que la Torah interdit Chelev sur les flancs, mais pas à l'intérieur des flancs ;
- De même, elle interdit Chelev sur le rein, mais pas dans le rein.

R. Aba citant Shmuel : Chelev qui est recouvert de chair est autorisé.

- Rav Asi a cité Shmuel pour dire que Chelev sous les hanches est interdite (même si recouverte) !
- Abaye : Quand un animal marche, la hanche et les flancs se détachent et le Chelev est exposé/visible.

R. Aba :

- Un homme est Chayav Karet pour avoir mangé du Chelev sur les Masat ou sur les Beit ha'Kosot. C'est le Chelev sur le Kerev (intérieur).
- Si l'on mange Chelev de la hanche (qui rattache bassin et queue), c'est Chayav Kares. C'est le Chelev sur les flancs.
- Les nerfs dans la patte avant « l'épaule » sont interdits.
 - Rav Safra : La Torah a-t-elle interdit toute viande ?!
 - Rava : La Torah a-t-elle permis le sang ?!
 - Au contraire, après les avoir coupées et salées, les fibres/nerfs peuvent même être cuits dans une casserole (il ne reste plus de sang).

Rav Yehudah :

- Il faut gratter le Chelev de la première Amah de l'intestin grêle (après l'estomac). C'est le Chelev sur l'intestin grêle.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- Les nerfs dans les flancs sont interdits.
 - Il y a cinq brins interdits, trois du côté droit de l'animal et deux du côté gauche.
 - Trois d'entre elles se divisent en deux branches plus petites (chacune). Deux d'entre elles se divisent en trois branches plus petites (chacune) ;
 - C'est important à savoir pour les extraire.
 - S'ils sont enlevés quand la viande est chaude, ils en sortent intacts. Sinon, il faut les enlever.
 - Abaye : Il y a cinq membranes interdites. Trois sont interdites à cause de Chelev, et deux à cause du sang.
 - Les membranes dans la rate, les flancs et les reins sont interdits à cause de Chelev. Les membranes sur les testicules, et le cerveau sont interdits à cause du sang.
 - Rav Yehudah bar Oshaya épluchait le Chelev du haut de la rate pour Levi, le fils de Rav Huna bar Chiya.
 - Levi : Vous devez aussi enlever plus bas sur la rate !
 - Cf. R. Oshaya ton père a dit au nom de Rav que seul le Chelev sur la partie épaisse est interdit.
 - Rav Yehudah bar Oshaya : Rav Hamnuna enseignait que la couche recouvrant la rate est interdite, mais qu'on n'est pas responsable de la manger !
 - De quel Chelev sur la rate parle-t-il ?
 - Il ne parle pas du Chelev sur la partie épaisse. On en est responsable !
 - Il fait plutôt référence au Chelev pour le reste.
 - R. Oshaya : S'il l'a dit, je l'accepte.

Rav Hamnuna La couche qui recouvre la rate est interdite, mais on n'est pas responsable de la manger ;

- La couche recouvrant le rein est interdite, mais on n'est pas responsable de le manger.
- Beraïta : On en est responsable.
 - On est responsable du Chelev sur la partie épaisse de la rate, mais pas sur le reste.
 - On est responsable de la couche supérieure de Chelev sur les reins, mais pas de la couche inférieure.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

Si les testicules ont leurs nerfs coupés,

- R. Ami ou Rav Asi : ils sont interdits ;
- L'autre de R. Ami et Rav Asi : Ils sont autorisés.
 - Selon le premier avis, puisqu'ils ne guériront jamais, c'est comme s'ils étaient tombés. Ils sont interdits comme Ever Min ha'Chai ;

93b-----93b

- La deuxième opinion le permet. Puisqu'ils ne pourrissent pas, cela montre qu'ils sont vivants.
 - Le premier avis dit qu'ils ne pourrissent pas parce qu'ils ne sont pas exposés à l'air.
 - Le deuxième avis dit qu'ils ne guérissent pas à cause de leur faiblesse.

R. Yochananan (à R. Shimon bar Aba) : Ils sont permis, mais vous ne devez pas les manger car c'est votre coutume à Bavel "n'abandonnez pas la Torah de votre mère".

Mar bar Rav Rav Ashi : Beitzim d'un chevreau :

- S'il est âgé de moins de 30 jours, il n'est pas nécessaire d'enlever la membrane autour (pas bcp de sang);
- S'il est âgé de plus d'un mois,
 - ils sont interdits s'il y a de la semence à l'intérieur.
 - Si ce n'est pas le cas, ils sont autorisés.
 - Comment savoir s'il y a de la semence à l'intérieur ?
 - S'il y a des stries rouges à l'intérieur, elles sont interdites. Si ce n'est pas le cas, ils sont autorisés.

Partout où Rav Acha et Ravina se disputent, l'opinion de Ravina est indulgente et Rav Acha est stricte, à trois exceptions près : viande crue, Beitzim et veines où la Halachah suit toujours l'opinion clémente.

- Si la viande crue est très rouge (parce que l'animal a été frappé de son vivant et que du sang a été recueilli)
 - S'il est coupé et salé, il peut même être cuit dans une casserole.
 - Sinon, il suffit de le rôtir à la broche, car le sang s'exsudara.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- Si la viande est trop charbonneuse, Rav Acha est indulgent et Ravina est sévère ;
 - Rav Acha dit que les charbons aident à aspirer le sang.
 - Ravina dit qu'ils font en sorte que le sang reste à l'intérieur.
- Ils se disputent de la même façon au sujet de Beitzim et des veines.

Si la tête d'un animal est rincée et couverte de cendres chaudes :

- Si le cou est tourné vers le bas, le sang va couler. La tête est autorisée ;
- Si la tête repose sur le côté (la mâchoire), le sang se fige. La tête est interdite.
 - Si les narines sont tournées vers le bas.
 - Si elles sont ouvertes, la tête est autorisée. Sinon, c'est interdit.
 - Si le cou ou les narines sont tournés vers le bas, le sang va s'écouler. La tête est autorisée
 - Si la tête repose sur le côté –
 - Si les narines sont ouvertes, la tête est autorisée. Sinon, c'est interdit.

Rav Yehudah : Il y a deux Gidim.

- L'intérieur (près de l'os) est interdit, et on est responsable de le manger ;
- L'extérieur est enveloppé de chair. C'est interdit, mais celui qui le mange est exempté.
 - Beraïta : Le Gid intérieur est près de la chair.
 - Rav Acha : Il commence par l'os et se dirige vers la chair.
 - Beraïta : Le Gid extérieur est près de l'os.

➔ Rav Yehudah : À l'endroit où les bouchers coupent la queue, elle est près de l'os.

Rav Yehudah : Si un boucher enlève le Chelev mais laisse k'Se'orah (de la taille d'une graine d'orge), il est puni ;

- ➔ R. Yochananan : S'il a laissé un k'Zayit de Chelev, il est puni.
 - Rav Papa : Ils ne se disputent pas.
 - S'il laisse K'Se'orah, il est renvoyé de son travail.
 - S'il a laissé des k'Zayit, il est aussi fouetté.
 - Mar Zutra :
 - La quantité k'Se'orah doit être à un endroit,
 - mais la quantité kaZayit peut être répartie en plusieurs endroits.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- La Halachah suit Rav Papa.

Mishnah - R. Meir : On ne croit pas un boucher.

- ➔ R. Chiya bar Aba : (Au début, ils ont dit que la Halachah suit R. Meir ; ensuite ils se sont rétractés pour dire qu'il est cru (car la Halachah suit Chachamim.).
 - Rav Nachman : Les gens sont-ils vraiment plus fiables que dans les générations précédentes ?!
 - Non. A l'origine, Rabananan pensait que la Halachah suivait R. Meir, qu'il fallait enlever le Gid. Par conséquent, un boucher n'a pas été cru ;
 - Plus tard, ils se rétractèrent pour dire que la Halachah suit R. Yehudah, qu'il n'est pas nécessaire d'enlever le Gid. C'est pourquoi on croit un boucher.

Mishnah – Chachamim : On croit qu'un boucher a enlevé Gid et Chelev.

- ➔ R. Chiya bar Aba : Ils se sont rétractés plus tard pour dire qu'on ne le croit pas.
- ➔ Rav Nachman : De nos jours, on croit un boucher.
 - Les gens sont-ils vraiment plus fiables que la génération précédente ?!
 - Non. A l'origine, Rabananan pensait que la Halachah suivait R. Yehudah, qu'il n'était pas nécessaire d'enlever le Gid, et les bouchers étaient crus ;
 - Plus tard, ils se rétractèrent pour dire que la Halachah suit R. Meir, qu'il faut enlever le Gid. Les gens n'avaient pas l'habitude de l'enlever et l'oubliaient parfois, de sorte qu'on ne croyait pas un boucher ;
 - Au temps de Rav Nachman, tout le monde avait l'habitude de l'extraire. Personne n'a oublié, donc les bouchers étaient de nouveau crus.

A propos de la Mishnah :..... Et on les croit au sujet de Chelev.

- ➔ Le premier Tana n'a jamais parlé de Chelev !
- ➔ En effet, le premier Tana ne croit pas les bouchers au sujet du Gid ou du Chelev ; les Chachamim les croient au sujet des deux.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l